



Séance du 26 janvier 2026 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : **M. Jean BINDER**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Délibération relative à la mutation de la parcelle 2825 (N° 325/26).
 - b) Motion relative à l'introduction d'une aide financière ponctuelle pour les frais de garde liés à l'exercice d'un mandat politique communal (N° 10/26).
6. Propositions du Conseil administratif.
7. Propositions individuelles et questions.
8. Naturalisations (huis clos).

Présents : Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI,
Christine JEANNERET, Carole MATHEZ, Christine SCHAUH et
Audrey ZWICKY

MM. Olivier CHRISTIN, Quentin MEYLAN et Régis VON
SIEBENTHAL

Conseil administratif : Mme Anne MEYLAN, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, conseillère administrative
M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

Excusés : Mme Morgane NUSBAUMER
M. Brett THEUS

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. J. Binder, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h01.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

M. J. Binder passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Binder excuse **Mme M. Nusbaumer** et **M. B. Theus**.

M. J. Binder annonce que l'attribution du Mérite choulésien, qui n'a pas pu se faire lors de l'apéritif communal, se fera après le point 7 de l'ordre du jour, soit avant le huis clos pour les naturalisations.

Le Bureau a reçu un projet de motion (N° 10/26) ; **M. J. Binder** propose de modifier l'ordre du jour afin de traiter celle-ci sous le point 5b.

En l'absence de remarque, l'ordre du jour ainsi modifié est considéré comme approuvé.

M. J. Binder présente à **Mme C. Schaub** les sincères condoléances du conseil municipal pour le décès de sa maman.

La sortie du conseil municipal de février est bien maintenue ; les élus recevront tous les détails d'ici la fin de la semaine. Le départ de Choulex est en principe prévu dans la matinée du samedi, pour un retour le dimanche. **Mme Katarina Chevron Rizzetto** vient d'envoyer un e-mail afin de savoir quels élus disposent d'un demi-tarif ; les intéressés voudront bien lui répondre le plus rapidement possible.

M. J. Binder prie les élus de répondre aussi à l'e-mail de l'ACG du 12 janvier dernier concernant la formation organisée le 11 février (le délai de réponse était fixé à aujourd'hui).

3. Communications du Conseil administratif

Mme A. Meylan annonce que :

- Concernant la motion N° 9 relative à la Gouille-Noire, et suite à la réponse informelle favorable de l'OCT, les démarches seront lancées en janvier avec le nouveau prestataire mobilité. La réponse à ladite motion est à disposition sur CMNet.
- La salle de la Carpière est effectivement fort bruyante lorsque beaucoup de personnes parlent en même temps. **Mme A. Meylan** a donc validé le devis pour l'installation d'îlots acoustiques afin que les réunions soient plus agréables dans cette salle.
- **Mme A. Meylan** a également validé un devis pour l'assainissement du sol du parking à vélos situé devant la salle communale.
- Par rapport à l'extinction du lampadaire devant l'église, et suite à un contrôle sur place, une des deux appliques qui flanquent le perron a pu être réparée. La remise en état de l'autre s'avère plus compliquée. **Mme A. Meylan** espère que l'applique qui est de nouveau fonctionnelle suffira pour sécuriser l'accès au perron. Cet éclairage étant contrôlé depuis l'intérieur de l'église, la paroisse a été informée.

- Le conseil administratif a reçu en décembre dernier le dossier relatif à l'agrandissement des vestiaires du stade. Après étude, **Mme A. Meylan** a demandé quelques modifications avant la dépose de la demande d'autorisation de construire.
- **Mme A. Meylan** revient sur la proposition de **Mme S. Brichet** d'intervenir auprès de Waze et GoogleMaps pour que ces applications ne suggèrent pas, dans leurs itinéraires, Chevrier ou la Gouille-Noire. Ce dossier sera transmis pour traitement à l'ingénieur mobilité de la commune.
- Concernant la remarque de **M. O. Christin** par rapport aux travaux sur la route des Jurets, les autorités continueront à être vigilantes et à remonter au canton les problèmes causés par le stationnement sauvage des camions.

M. O. Christin a écrit à la brigade des chantiers après la dernière séance du conseil ; celle-ci lui a répondu dans le quart d'heure qu'elle agirait. La situation semble s'être normalisée, depuis.

Mme D. Krähenbühl indique que :

- Le projet d'arborisation suit son cours. Plusieurs sites ont été identifiés avec le bureau Viridis, qui accueilleront en tout une vingtaine d'arbres. Ceux-ci sont en cours de validation auprès des agriculteurs concernés.
- **Mme Michelle Moser** a confirmé que la commune avait des points suffisants pour obtenir le label gold de la Cité de l'Énergie. Le conseil administratif a donc validé la demande d'audit dans ce sens ; la commune sera auditionnée en juin prochain.
- **Mme D. Krähenbühl** annonce quelques dates :
 - 10 février : le conseil administratif recevra, avec la présidente de la commission Jeunesse, les derniers nés de la commune pour leur offrir un panier naissance. Neuf petits Choulésiens sont nés depuis juin dernier.
 - 17 février : en collaboration avec la commune de Vandœuvres, un atelier sera proposé aux jeunes de 18 à 25 ans afin de les aider à remplir leur déclaration d'impôts. Cet atelier se déroulera de 18h30 à 20h30 dans la salle des combles, à Vandœuvres. **Mme D. Krähenbühl** remercie par avance les élus d'informer les jeunes de leur connaissance.
 - 8 mars : une vadrouille proposée et guidée par l'association Naries aura lieu de 9h à 11h. Les intéressés voudront bien s'inscrire sur le site de l'association Naries. Cette visite guidée est gracieusement offerte par la commune.

M. P. Amsler annonce que :

- À la suggestion d'un membre du conseil municipal, et après préavis positif de la commission Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations, le conseil administratif a fait un don de Fr. 3'500.- à la Chaîne du Bonheur en faveur de l'aide humanitaire à Gaza.

4. Rapport des commissions

Aménagement-Environnement (AE)

M. O. Christin annonce que la commission s'est réunie le 19 janvier. Elle a traité du projet de délibération N° 325/26 qui consiste à transférer la parcelle 2825 du domaine public communal au domaine privé communal. Les commissaires ont ensuite traité quelques divers.

Mme C. Jeanneret demande si les élus ont reçu le procès-verbal.

M. O. Christin répond que la relecture a pris un peu de temps. Il fera un retour plus complet au conseil lors de la prochaine séance.

Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

Mme S. Brichet indique que la commission s'est réunie le 15 décembre ; elle a traité une naturalisation et clos les subventions des associations genevoises ou à l'étranger. Le 12 janvier, les commissaires ont pris le temps de revenir sur une évaluation des actions réalisées depuis le début de l'année (procédure naturalisation, aînés ou autres). Des modifications ont été proposées pour la suite de la législature.

Mme S. Brichet tient à remercier **Mme Danièle Amsler** et **M. P. Amsler** d'avoir organisé au pied levé deux goûters des aînés pour la revue.

Culture-Sports-Loisirs (CSL)

Mme L. Comin annonce que la commission s'est réunie le 19 janvier. Le procès-verbal n'étant pas encore approuvé, elle énumère les points inscrits à l'ordre du jour : introduction de différentes subventions pour la culture et le sport, suivi pour les activités sportives sur la commune, affichage communal, divers. Elle reviendra plus précisément sur ces points lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Finances-Économie locale (FE)

M. Q. Meylan indique que la commission ne s'est pas réunie.

Jeunesse (J)

En l'absence de **Mme M. Nusbaumer**, il est informé que la commission ne s'est pas réunie.

Travaux-Sécurité (TS)

M. R. Von Siebenthal indique que la commission ne s'est pas encore réunie.

Fondation

M. J. Binder rappelle que la Fondation se réunira pour la première fois de l'année le 2 février.

Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

Mme C. Schaub annonce que le groupement ne s'est pas réuni.

Comité de pilotage

M. J. Binder indique que les élus recevront bientôt le procès-verbal.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) Délibération relative à la mutation de la parcelle 2825 (N° 325/25)

M. J. Binder donne lecture du projet de délibération N° 325/25 et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

Vu que dans le cadre du projet de construction de l'entrée ouest dont le Plan localisé de quartier est en cours d'enquête, la parcelle 2825 se situe dans l'emprise de la construction pour une partie de la future salle polyvalente et l'entrée au parking souterrain,

vu que cette parcelle a le statut de domaine public communal et que pour pouvoir faire ces constructions, il est nécessaire de la muter en parcelle privée communale,
vu la séance de la commission Aménagement - Environnement du 19 janvier 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT),
sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

décide par 10 voix pour, 0 non et 0 abstention,

1. D'accepter la mutation du domaine public communal de la parcelle N° 2825, de la commune de Choulex, sise route de Choulex, en domaine privé communal.
2. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 1.

M. O. Christin précise, concernant cette parcelle, qu'il s'agit du triangle sur lequel se trouve le parking actuel et la déchetterie de l'entrée ouest.

b) Motion relative à l'introduction d'une aide financière ponctuelle pour les frais de garde liés à l'exercice d'un mandat politique communal (N° 10/26)

Mme S. Brichet rappelle que cette motion fait suite à une proposition qu'elle avait faite sous le point divers d'une précédente séance. Ce dossier avait été renvoyé en commission Finances-Économie locale. Elle a corrigé sa motion selon les remarques du bureau.

M. O. Christin souhaiterait connaître les modifications apportées par rapport à la version initiale.

Mme S. Brichet explique que les bénéficiaires ont été élargis.

Mme C. Jeanneret ajoute que la commission Finances-Économie locale a préavisé favorablement cette proposition.

La commission s'est prononcée sur le budget, le bureau sur le projet, précise **M. Q. Meylan**.

M. J. Binder donne lecture du projet de motion N° 10/26.

Le Conseil municipal de Choulex,
Considérant que :

- l'engagement politique local repose sur une participation active, régulière et accessible à toutes et tous, indépendamment de la situation familiale ou personnelle des élues et élus ;
- près de la moitié des membres du Conseil municipal de Choulex sont parents ou assument des responsabilités d'aide auprès de proches dépendants ;
- des imprévus de garde peuvent ponctuellement empêcher certains élus de participer à des séances du Conseil municipal, de commissions ou à d'autres réunions officielles liées à leur mandat ;
- l'absence de solution de garde ne doit pas constituer un obstacle à l'exercice démocratique d'un mandat politique ;
- la mise en place d'une aide financière ponctuelle constitue une mesure simple, équitable et socialement responsable, favorisant l'égalité d'accès au mandat politique, notamment pour les parents solos, les familles avec de jeunes enfants ou les personnes engagées dans une relation d'aide ;
- une telle mesure renforce la solidarité locale et l'entraide intergénérationnelle, en encourageant prioritairement le recours à des jeunes du village ou à des auxiliaires domiciliés dans la commune ;
- ce dispositif contribue à la cohésion communale, à la valorisation de l'engagement civique et à la qualité du travail politique local ;

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. étudier la mise en place d'une aide financière ponctuelle pour la prise en charge de frais de garde, destinée aux conseillères et conseillers municipaux et administratifs ayant des personnes à charge, lorsque aucune solution de garde n'a pu être trouvée malgré les ressources familiales ou personnelles ;
2. définir, pour la durée de la législature et en concertation avec le Bureau du Conseil municipal, les modalités d'octroi de cette aide, notamment :
 - les conditions d'éligibilité (enfants jusqu'à 12 ans, personnes en situation de handicap, seniors dépendants) ;
 - le caractère exceptionnel et strictement lié à l'exercice du mandat ;
 - les modalités administratives de demande et de remboursement ;
 - un cadre de rémunération compris entre CHF 21.- et CHF 25.- de l'heure ;
 - une prise en charge limitée au temps strictement nécessaire autour des séances officielles ;
3. prévoir un plafond budgétaire annuel, fixé à CHF 500.-, correspondant à environ 20 heures de garde pour l'ensemble des élus ;
4. encourager, en complément, la création d'un réseau local de baby-sitting et de services ponctuels, via une application de messagerie (WhatsApp, Threema, Signal ou autre), afin de faciliter la mise en relation rapide entre élus et jeunes de la commune, tout en renforçant l'économie de proximité et les liens intergénérationnels ;

Formule finale

Cette motion est déposée dans un esprit constructif, sans préjugé ni remise en cause de l'engagement des élus, avec pour objectif de renforcer l'égalité d'accès au mandat politique, la solidarité communale et la qualité du fonctionnement démocratique de la commune de Choulex.

Mme Sophie Brichet-Droze et le groupe Bien Vivre Ensemble

En l'absence de toute autre remarque ou question, **M. J. Binder** procède au vote.

le Conseil municipal
refuse par 4 voix pour, 5 non et 1 abstention
la motion N° 10/26.

6. Propositions du Conseil administratif

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

Mme C. Schaub revient sur les deux chantiers qui se déroulent actuellement sur la route des Jurets. Ce matin, une camionnette était stationnée sur le trottoir, obstruant le passage pour les poussettes, les enfants à vélos ou autres. Elle a prié le chauffeur de se ranger le long du trottoir.

Mme A. Zwicky souhaiterait savoir quelle communication la commune met en place pour les riverains, notamment par rapport aux travaux à la route des Jurets.

Mme A. Meylan répond que ce n'est pas le rôle de la commune de gérer un chantier privé. Par ailleurs, il s'agit d'une route cantonale.

Mme D. Krähenbühl ajoute que ce sont les fermetures de routes qui sont signalées, pas les chantiers.

M. R. Von Siebenthal comprend bien la problématique des camions. Mais il s'agit d'endroits très encombrés, où la place est limitée. Or le gros œuvre nécessite de gros engins et des machines lourdes. Une fois le gros œuvre terminé, la situation s'apaisera. Les entreprises du bâtiment mettent souvent beaucoup de choses en

place pour éviter un maximum de nuisance, mais ces métiers sont lourds et complexes à gérer.

Attribution du Mérite choulésien

Mme A. Meylan annonce que la commune a reçu plusieurs dossiers, cette année. Deux proposaient « Chez la Simone, l'épicerie où l'on mange », et **Mme Stéphanie Jousson**. Ces deux dossiers ont mis en avant d'une part le côté convivial et social de cette épicerie et, d'autre part, la promotion pour la consommation locale, qui est fort appréciée par les Choulésiens. Il a également été relevé l'accueil chaleureux de **Mme S. Jousson** pour les gens qui viennent la voir et qui passent apparemment de bons moments là-bas. Pour ces différentes raisons, le conseil municipal a décerné le Mérite choulésien à **Mme S. Jousson** pour « Chez la Simone, l'épicerie où l'on mange ».

Mme A. Meylan remet le Mérite choulésien à **Mme S. Jousson** qui est vivement applaudie par l'assemblée.

M. J. Binder donne lecture des remerciements de **Mme S. Jousson**.

« Chers et chères conseillers municipaux et conseillères municipales,

Cher et chères conseiller administratif et conseillères administratives,

Chers et chères habitants et habitantes de la commune,

Chers et chères amis et amies d'ici et d'ailleurs,

Je suis née et j'ai grandi dans ce village rural, au milieu des vaches des familles Déruaz et Geinoz, des oignons et des salades de Pierrot. Je l'ai quitté pendant vingt ans, car je ressentais un grand besoin d'aller voir plus loin, plus grand. Puis, en partie grâce à Simone, ma grand-tante, je suis revenue au bercail en 2007, avec toute ma petite famille. Et même si, entre-temps, la route des Jurets a troqué ses champs pour des bâtisses, les paysans leur survivent et je les en remercie.

C'est très émue que je reçois aujourd'hui le Mérite choulésien. Moi qui n'aurais jamais pensé le recevoir, je réalise ma chance : celle de pouvoir le partager avec toutes les personnes qui, par leurs actes et leur présence, permettent que notre épicerie villageoise gentiment s'épanouisse.

Merci à Nathalie Favre, car si elle n'était pas venue réveiller en moi la petite graine qui sommeillait, je ne suis pas sûre que Chez la Simone existerait.

Merci au Collectif citoyen Seymaz-Vie qui, dès la première ébauche du projet, s'est montré enthousiaste, concerné, soutenant, et qui aujourd'hui continue à le faire rayonner bien au-delà de notre commune.

Merci à tous les paysans et paysannes, artisans et artisanes, dont un bon nombre est issu de notre village, pour nourrir les étals et les étagères de l'épicerie avec des produits de première nécessité et de qualité, issus de notre terroir.

Grâce à leur dur labeur, indispensable au vivant, ils préservent nos champs, la richesse de notre patrimoine, rendent honneur à l'indispensable pour notre survie – la nourriture – et redonnent du sens au contenu de nos assiettes.

Le climat dicte les contraintes en termes de plantations, les paysans suivent les saisons avec leurs aléas et font preuve de grande résilience.

En leur partageant notre gratitude et en les soutenant par nos choix alimentaires, nous participons au maintien de notre agriculture paysanne. Ils sont les garants de notre alimentation, et tant qu'ils existeront, nous serons libres de choisir une nourriture respectueuse des personnes et de notre environnement.

Merci à toutes celles et ceux, d'ici ou d'ailleurs, qui régulièrement passent le pas-de-porte de l'épicerie. Dont d'ailleurs trois d'entre eux, Philippe Wetzel, Jacques et Christine Descombes, m'ont fait la surprise de m'avoir proposée à la commune pour recevoir ce Mérite. C'est grâce à cette fidélité que je peux honorer mes engagements auprès de la clientèle et des fournisseurs.

Merci enfin à ma famille d'avoir été d'accord de partager un bout de la maison pour accueillir ce lieu de rencontre, de lien, de retour à la terre, où il fait si bon échanger.

Demander l'autorisation de mettre un petit local commercial dans sa maison, ce n'est pas rien. C'est ouvrir sa porte à l'inconnu, être prêt à payer plus d'impôts et d'électricité pour un salaire moindre, ne pas savoir exactement de quoi sera fait demain.

Ça fait à la fois peur et ça fait du bien.

C'est une richesse qui ne se compte pas en billets de banque mais en expériences. Une richesse qui se répartit naturellement entre toutes les personnes parties prenantes de ce beau projet.

À vous toutes et tous va mon infinie reconnaissance.

Stéphanie Jousson,

Épicière de Chez la Simone »

L'assemblée applaudit une fois encore très chaleureusement **Mme S. Jousson.**

8. Naturalisations (huis clos)

Le huis clos est prononcé.

M. J. Binder clôt le procès-verbal à 19h47.